

CURRICULUM – PQAP

MODULE : Fonds distincts et rentes

DURÉE DE L'EXAMEN : 75 minutes - NOMBRE DE QUESTIONS : 35 questions (dont 5 questions pilotes qui ne comptent pas dans le score du candidat)

Compétence : Recommander des fonds distincts, des rentes individuelles et des régimes de rentes collectives adaptés à la situation et aux besoins des clients

%	ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE
35	<p>1. Évaluer la situation et les besoins du client</p> <p>1.1. Déterminer la situation du client, ses objectifs et son profil d'investisseur</p> <p>1.2. Évaluer la convenance de la couverture actuelle du client par rapport à sa situation</p> <p>1.3. Formuler les besoins du client en fonction des risques pouvant affecter sa situation financière</p>
30	<p>2. Analyser les produits offerts répondant aux besoins du client</p> <p>2.1. Analyser les types d'investissement pouvant constituer un fonds distinct et répondant aux besoins du client</p> <p>2.2. Analyser les avantages des fonds distincts par rapport aux autres types d'investissement en fonction des besoins du client</p> <p>2.3. Analyser les types de rentes répondant aux besoins du client</p> <p>2.4. Analyser les types de régimes de retraite et de placement collectifs répondant aux besoins du client</p>
25	<p>3. Mettre en place une recommandation adaptée à la situation et aux besoins du client</p> <p>3.1. Proposer une recommandation adaptée à la situation et aux besoins du client</p> <p>3.2. Établir les exigences à respecter pour mettre en place la recommandation</p>
10	<p>4. Offrir un service à la clientèle pendant la période de validité de la couverture</p> <p>4.1. Valider la convenance des demandes de modification, de renouvellement et de résiliation de contrat par rapport à la situation du client</p> <p>4.2. Informer le réclamant au sujet du processus de réclamation</p>

	ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE	SOUS-ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE	CONTENU
<p style="text-align: center;">%</p> <p style="text-align: center;">35</p>	<p>1. Évaluer la situation et les besoins du client</p>	<p>1.1 Déterminer la situation du client, ses objectifs et son profil d'investisseur</p>	<p>Situation personnelle de l'individu</p> <ul style="list-style-type: none"> • État de santé • Longévité • Procuration • Testament <p>Situation financière de l'individu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Documents à consulter <ul style="list-style-type: none"> - Déclaration de revenus (du particulier et de son conjoint ou de sa conjointe, et de l'entreprise pour le propriétaire d'une petite entreprise) - État de compte de prêt hypothécaire - Relevé de régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) - Relevés de régimes de retraite - Relevés de cartes de crédit - Relevés bancaires - Relevé de marge de crédit ordinaire ou de marge de crédit hypothécaire - Autres sources de revenus et de dettes, comme immeubles locatifs, redevances, pensions alimentaires, prêts personnels - Relevé de comptes de placements non enregistrés • Préparation et analyse <ul style="list-style-type: none"> - Bilan de base (avoirs et dettes, y compris dettes envers des créanciers) - Budget - Valeur nette - Liquidités <p>Objectifs de placement de l'investisseur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objet du compte • Objectifs financiers • Besoin d'investissements garantis • Horizon de placement <p>Profil d'investisseur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Épargnes actuelles • Tolérance au risque • Connaissance des placements • Expérience des placements • Tolérance à la volatilité • Résultat de l'analyse financière • Résultat de l'analyse de besoins • Résultat de l'étude des revenus <p>Intention de mise en place d'un régime collectif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Composition du groupe • Besoins à court terme ou à long terme • Engagement de financement et cotisations salariales • Moment de la mise en place du régime

SOUS-ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE	CONTENU	
<p>1.2 Évaluer la convenance de la couverture actuelle du client par rapport à sa situation</p>	<p>Régimes de retraite gouvernementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Admissibilité, cotisations et prestations <ul style="list-style-type: none"> - Régime de pensions du Canada (RPC) et Régime de rentes du Québec (RRQ) - Sécurité de la vieillesse (SV) - Supplément de revenu garanti (SRG) - Allocation • Caractéristiques fiscales <ul style="list-style-type: none"> - Non-déductibilité des programmes gouvernementaux obligatoires - Imposition des prestations <p>Régimes de retraite collectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Admissibilité, cotisations et prestations relativement aux régimes collectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Régime de retraite à prestations déterminées (RRPD) - Régime de retraite à cotisation déterminée (RRCD) - Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB) - Régime enregistré d'épargne-retraite collectif (REERC) • Restrictions et prestations de régimes immobilisés <ul style="list-style-type: none"> - Fonds de revenu viager (FRV) - Compte de retraite immobilisé (CRI) - Régime d'épargne-retraite immobilisé (RERI) ou REER immobilisé - Fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI) - Fonds de revenu de retraite prescrit (FRRP) - Fonds de revenu viager restreint (FRVR) <p>Régimes enregistrés individuels ou collectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Régime de pension agréé collectif (RPAC) • Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) 	<p>Régimes enregistrés individuels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) <ul style="list-style-type: none"> - REER de conjoint • Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) <ul style="list-style-type: none"> - Fractionnement du revenu • Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) • Régime enregistré d'épargne-études (REEE) <p>Régimes individuels non enregistrés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comptes non enregistrés <ul style="list-style-type: none"> - Épargne - Placement • Assurance vie <ul style="list-style-type: none"> - Assurance vie et polices - Rentes <p>Couverture offerte par le régime collectif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Régimes disponibles • Type de régime existant

SOUS-ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE	CONTENU	
<p>1.3 Formuler les besoins du client en fonction des risques pouvant affecter sa situation financière</p>	<p>Risques courus par l'investisseur individuel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Économie dans son ensemble • Risques liés au placement <ul style="list-style-type: none"> - Risques d'inflation - Risque de taux d'intérêt - Risque du marché - Risque de liquidités - Risque de change - Risque de crédit - Risque sectoriel • Risques financiers liés au client <ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau de connaissance financière - Risque de perte d'emploi - Risque d'épuisement des fonds (longévité) - Risque de faillite - Problèmes de liquidités 	<p>Besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> • Besoin de revenus <ul style="list-style-type: none"> - Individu - Conjoint - Couple • Besoin de revenus de retraite <ul style="list-style-type: none"> - Individu - Conjoint - Couple • Besoin de planification successorale • Besoin de fonds d'urgence • Besoin de protection contre les créanciers • Besoin d'épargne forfaitaire • Retour sur le rendement de l'investissement <ul style="list-style-type: none"> - Préservation du capital - Croissance - Protection contre l'inflation • Diversification • Gestion des placements

%	ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE	SOUS-ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE	CONTENU
30	2. Analyser les produits offerts répondant aux besoins du client	2.1 Analyser les types d'investissement pouvant constituer un fonds distinct et répondant aux besoins du client	<p>Types de fonds distincts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds du marché monétaire • Fonds obligataires • Fonds de revenu • Fonds hypothécaires • Fonds d'actions • Fonds de dividendes • Fonds de placements immobiliers • Fonds équilibrés • Fonds indiciels • Fonds de fonds • Fonds spécialisés <p>Analyse des fonds</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offres actuelles • Besoins du client par rapport aux produits offerts • Application des principes fiscaux de base <ul style="list-style-type: none"> - Répartition des placements et dispositions donnant lieu à des gains ou à des pertes en capital - Retenue d'impôt sur le revenu et rachats de fonds

SOUS-ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE	CONTENU	
<p>2.2 Analyser les avantages des fonds distincts par rapport aux autres types d'investissement en fonction des besoins du client</p>	<p>Autres types d'investissements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions • Obligations • Immobilier • Fonds communs de placement (FCP) • Fonds négociés en Bourse (FNB) • Certificats de placement garanti (CPG) • Obligations à prime du Canada (OPC) • Obligations d'épargne du Canada (OEC) <p>Avantages des fonds distincts pour les investisseurs individuels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Émission à titre de contrat individuel à capital variable (CICV) • Garanties <ul style="list-style-type: none"> - À l'échéance - Au décès • Protection contre les créanciers • Option de réinitialisation de la garantie (Cliquet) • Exemption d'homologation • Prestations de revenu <ul style="list-style-type: none"> - Prestation de retrait minimum garanti (PRMG) - Garantie de retrait à vie (GRV) • Volatilité encadrée • Gestion professionnelle • Aucune obligation de prises de décision régulières • Répartitions • Transfert de placements entre fonds • Possibilité de retrait • Diversification • Couverture Assuris • Droit d'annulation • Dépôts périodiques • Absence de sélection médicale 	<p>Avantages des fonds distincts pour les groupes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible ratio de frais de gestion • Épargne forcée • Gestion professionnelle • Aucune exigence pour les décisions en cours • Répartitions • Participation des membres <ul style="list-style-type: none"> - Passage d'un fonds à l'autre - Rééquilibrage de l'actif - Retraits • Absence de sélection médicale <p>Conséquences fiscales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gains ou pertes en capital au rachat des contrats de rentes non enregistrés (fonds distincts seulement) • Traitement fiscal des suppléments de garantie au décès et à l'échéance des contrats de rentes de fonds distincts • Traitement fiscal des régimes de PRMG ou de GRV

SOUS-ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE	CONTENU	
<p>2.3 Analyser les types de rentes répondant aux besoins du client</p>	<p>Types de rentes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par type de contrat <ul style="list-style-type: none"> - Rente sur une seule tête - rente conjointe au premier et au dernier décès - Rentes enregistrées et non enregistrées - Rentes collectives • Par durée <ul style="list-style-type: none"> - Rente certaine - Rente viagère (garanties, p. ex., nombre de paiements, remboursement par versements échelonnés, remboursement au comptant) - Rente viagère modifiée (rente pour risque aggravé) • Par besoin de revenus <ul style="list-style-type: none"> - Rente immédiate - Rente viagère indexée - Rente différée - Rente variable • Par forme d'imposition <ul style="list-style-type: none"> - Taux prescrit - Taux accumulé • En capitalisation <ul style="list-style-type: none"> - Rente en capitalisation - Transfert de régime à cotisation déterminée (RCD) et de compte de retraite immobilisé (CRI) - Transfert à l'échéance du régime enregistré d'épargne-retraite (REER) • Par besoin de planification successorale <ul style="list-style-type: none"> - Rente assurée 	<p>Avantages des rentes pour les investisseurs individuels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécurité du revenu • Compréhension facilitée • Protection contre les créanciers <p>Conséquences fiscales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comptabilité d'exercice et déclaration de contrat de rente prescrite • Imposition des contrats de rentes enregistrés <p>Facteurs ayant une incidence sur les versements de rentes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Droits de retraits et rajustement de la valeur marchande • Garanties • Taux de rente • Durée de la période de versement des prestataires

SOUS-ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE

- 2.4 Analyser les types de régimes de retraite et de placements collectifs répondant aux besoins du client

CONTENU

Régimes collectifs favorisant l'épargne et le placement pour la retraite

- Régimes enregistrés
- Compte de placement non enregistré collectif
- Types de régimes collectifs de revenu de retraite enregistré

Besoins du promoteur du régime collectif

- Attirer et garder les employés de qualité
- Permettre aux employés d'épargner pour leur retraite
- Répondre aux besoins immédiats et futurs des participants au régime
- Cotisation au régime reliée à la rentabilité de l'entreprise

Facteurs ayant une incidence dans l'analyse des types de régimes collectifs

- Financement
- Coûts
- Caractéristiques du promoteur
- Membres
- Gestion

%	ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE	SOUS-ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE	CONTENTS
25	3. Mettre en place une recommandation adaptée à la situation et aux besoins du client	3.1 Proposer une recommandation adaptée à la situation et aux besoins du client	<p>Recommandation des fonds distincts pour l'investisseur individuel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépôt minimum et financement • Type de fonds et caractéristiques particulières <ul style="list-style-type: none"> - Valeur totale - Date de début - Taux de rotation du portefeuille - Gestionnaire de portefeuille - Placement minimal - Données de rendement (rendement moyen ou sur 12 mois) - Aperçu du fonds - Prix de base rajusté - Unités fictives - États financiers - Imposition - Valeur unitaire et valeur marchande • Valeur des garanties <ul style="list-style-type: none"> - Garantie au décès - Garantie à l'échéance - Prestations de décès majorées - Avenants : Prestation de retraits minimum garanti (PRMG) et garantie de retrait à vie (PRMG et GRV) • Valeur temporelle de l'argent • Règles de réinitialisation de la garantie (Cliquet) • Considérations fiscales <ul style="list-style-type: none"> - Traitement fiscal de la garantie à l'échéance - Traitement fiscal des prestations de décès • Avenants • Options de fonds • Date d'échéance <p>Limites des fonds distincts pour l'investisseur individuel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Application de frais d'acquisition précis • Ratio des frais de gestion du fonds (RFG) • Commission de suivi • Principaux risques du fonds • Limites d'âge • Pénalités imposées <ul style="list-style-type: none"> - Résiliation et rachat anticipés - Retraits <p>Recommandation de fonds distincts collectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choix du régime approprié pour le groupe • Présentation de solutions <p>Recommandation de rentes pour l'investisseur individuel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échéance : immédiate ou reportée • Valeur des garanties <ul style="list-style-type: none"> - Rente viagère - Avenants • Taux de rente <ul style="list-style-type: none"> - Variable - Fixe • Imposition • Versement de la prestation • Type de rentes et ses caractéristiques particulières • Protection contre les créanciers <p>Stratégies de maximisation de l'efficacité fiscale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégies générales <ul style="list-style-type: none"> - Emprunt avec ou sans levier financier pour investir - Fractionnement du revenu - Stratégies de dons • Crédits et déductions <ul style="list-style-type: none"> - Dons de bienfaisance et crédit d'impôt - Utilisation des crédits d'impôt au nom du conjoint au revenu supérieur ou inférieur - Retours sur investissement avec avantage fiscal - Déductibilité fiscale des emprunts pour régimes non enregistrés • Stratégies particulières liées à l'assurance <ul style="list-style-type: none"> - Rentes prescrites • Régimes de report d'impôt <ul style="list-style-type: none"> - Compte d'épargne libre d'impôt, Régime enregistré d'épargne-retraite (REER), REER de conjoint - Régime d'accession à la propriété et Régime d'encouragement à l'éducation permanente en tant que stratégies fondées sur les REER

Limites des fonds distincts pour les groupes

- Absence de garanties
- Cotisations obligatoires
- Période d'acquisition de droits

Limites des rentes pour l'investisseur individuel

- Risque de taux d'intérêt
- Risque d'inflation
- Risque de perte de capital au décès
- Pénalités
 - Résiliation et rachat anticipés
 - Retraits

SOUS-ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE

3.2 Établir les exigences à respecter pour mettre en place la recommandation

CONTENTS

Investisseur individuel

- Proposition
- Formulaire de choix d'avenant
- Formulaire de désignation de bénéficiaire
- Forme de compte correcte
 - Identification du client en bonne et due forme pour ouvrir le compte
 - Désignation du propriétaire, du rentier et du bénéficiaire
- Contrepartie (le paiement) devant accompagner la proposition ou préciser la source de financement : transfert de régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou de compte de retraite immobilisé (CRI)
- Remise du document d'information et de l'aperçu du fonds
- Détermination de la valeur du fonds
- Avis de confirmation avec signatures et date

Régime collectif

- Rôle de l'administrateur du régime
- Données fournies par l'administrateur du régime
- Documentation pour les participants au régime
- Proposition
- Cotisations retenues à la source
- Admissibilité des membres
- Besoin d'une révision annuelle

%	ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE	SOUS-ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE	CONTENTS						
10	4. Offrir un service à la clientèle pendant la période de validité de la couverture	4.1 Valider la convenance des demandes de modification, de renouvellement et de résiliation de contrat par rapport à la situation du client	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="background-color: #8ebf40; color: white;">CONTENTS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="vertical-align: top;"> Besoin de services des investisseurs individuels <ul style="list-style-type: none"> • Suivi • Surveillance et révision <ul style="list-style-type: none"> - Révision prévue - Révision annuelle - Changement de situation du client - Changement dans le produit • Dépôts • Transferts de placements entre fonds • Changement de bénéficiaire • Option de réinitialisation de la garantie (Cliquet) • Renouvellement • Retraits • Rachat </td> <td style="vertical-align: top;"> Besoin de services des participants au régime collectif <ul style="list-style-type: none"> • Suivi • Surveillance et révision <ul style="list-style-type: none"> - Révision annuelle - Changement de situation du client - Changement dans le produit • Transfert de compte immobilisé • Changement de bénéficiaire • Retraits • Achat de rente • Fin de l'emploi <ul style="list-style-type: none"> - Transfert à un autre régime collectif - Transfert à un compte individuel immobilisé </td> </tr> </tbody> </table>	CONTENTS		Besoin de services des investisseurs individuels <ul style="list-style-type: none"> • Suivi • Surveillance et révision <ul style="list-style-type: none"> - Révision prévue - Révision annuelle - Changement de situation du client - Changement dans le produit • Dépôts • Transferts de placements entre fonds • Changement de bénéficiaire • Option de réinitialisation de la garantie (Cliquet) • Renouvellement • Retraits • Rachat 	Besoin de services des participants au régime collectif <ul style="list-style-type: none"> • Suivi • Surveillance et révision <ul style="list-style-type: none"> - Révision annuelle - Changement de situation du client - Changement dans le produit • Transfert de compte immobilisé • Changement de bénéficiaire • Retraits • Achat de rente • Fin de l'emploi <ul style="list-style-type: none"> - Transfert à un autre régime collectif - Transfert à un compte individuel immobilisé 		
CONTENTS									
Besoin de services des investisseurs individuels <ul style="list-style-type: none"> • Suivi • Surveillance et révision <ul style="list-style-type: none"> - Révision prévue - Révision annuelle - Changement de situation du client - Changement dans le produit • Dépôts • Transferts de placements entre fonds • Changement de bénéficiaire • Option de réinitialisation de la garantie (Cliquet) • Renouvellement • Retraits • Rachat 	Besoin de services des participants au régime collectif <ul style="list-style-type: none"> • Suivi • Surveillance et révision <ul style="list-style-type: none"> - Révision annuelle - Changement de situation du client - Changement dans le produit • Transfert de compte immobilisé • Changement de bénéficiaire • Retraits • Achat de rente • Fin de l'emploi <ul style="list-style-type: none"> - Transfert à un autre régime collectif - Transfert à un compte individuel immobilisé 								
		4.2 Informer le réclamant au sujet du processus de réclamation	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="background-color: #8ebf40; color: white;">CONTENTS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="vertical-align: top;"> Rôle du représentant dans le processus de réclamation <ul style="list-style-type: none"> • Description du processus de réclamation • Connaissance des formulaires : comment y accéder, où les envoyer et comment les remplir • Compréhension des attentes de l'assureur à l'égard du rôle du représentant </td> <td style="vertical-align: top;"> Information sur les réclamations pour les investisseurs individuels <ul style="list-style-type: none"> • Décès • Retraits • Rachat • Échéance • Procuration </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"> Information sur les réclamations pour les participants au régime collectif <ul style="list-style-type: none"> • Avis de changement • Décès • Retrait par le participant </td> <td style="vertical-align: top;"> Facteurs ayant une incidence sur les réclamations <ul style="list-style-type: none"> • Garantie à l'échéance • Garantie de prestations de décès • Rajustement de la valeur marchande • Répartitions • Frais d'acquisition </td> </tr> </tbody> </table>	CONTENTS		Rôle du représentant dans le processus de réclamation <ul style="list-style-type: none"> • Description du processus de réclamation • Connaissance des formulaires : comment y accéder, où les envoyer et comment les remplir • Compréhension des attentes de l'assureur à l'égard du rôle du représentant 	Information sur les réclamations pour les investisseurs individuels <ul style="list-style-type: none"> • Décès • Retraits • Rachat • Échéance • Procuration 	Information sur les réclamations pour les participants au régime collectif <ul style="list-style-type: none"> • Avis de changement • Décès • Retrait par le participant 	Facteurs ayant une incidence sur les réclamations <ul style="list-style-type: none"> • Garantie à l'échéance • Garantie de prestations de décès • Rajustement de la valeur marchande • Répartitions • Frais d'acquisition
CONTENTS									
Rôle du représentant dans le processus de réclamation <ul style="list-style-type: none"> • Description du processus de réclamation • Connaissance des formulaires : comment y accéder, où les envoyer et comment les remplir • Compréhension des attentes de l'assureur à l'égard du rôle du représentant 	Information sur les réclamations pour les investisseurs individuels <ul style="list-style-type: none"> • Décès • Retraits • Rachat • Échéance • Procuration 								
Information sur les réclamations pour les participants au régime collectif <ul style="list-style-type: none"> • Avis de changement • Décès • Retrait par le participant 	Facteurs ayant une incidence sur les réclamations <ul style="list-style-type: none"> • Garantie à l'échéance • Garantie de prestations de décès • Rajustement de la valeur marchande • Répartitions • Frais d'acquisition 								

